

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 25 MARS 2021

Convocations adressées le : vendredi 19 mars 2021
Nombre de délégués titulaires présents : 5 (ordre du jour 1 à 2) ;
6 (ordre du jour 2 à 3) ; 7 (ordre du jour 3 à 11)
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1
Nombre de pouvoirs attribués : 1
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 7 (ordre du jour 1 à 2) ;
8 (ordre du jour 2 à 3) ; 9 (ordre du jour 3 à 11)
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Alain BENARD; Christian GATARD; Franck MAZET

Délégués en visioconférence :

Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Michel GILLOT ;
Patrick LEFRANCOIS ; Régis SALIC

Suppléants à voix délibérative :

Gérard SERER

Suppléants sans voix délibérative :

Evelyne DUPUY ; Régis SALIC

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Emmanuel DENIS de Christophe BOULANGER

Absents excusés :

Wilfried SCHWARTZ ; Lionel AUDIGER ; Frédéric AUGIS ;
Christophe BOULANGER ; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel FRANCOIS ;
Sébastien MARAIS ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

C 21/03/07 – MODES ACTIFS - Adhésion au réseau « Accueil Vélo » et « Loire à Vélo » et sollicitation du label pour l'équipement « Accueil Vélo et Rando »

Monsieur Christian GATARD, 2^{ème} Vice - Président, présente le rapport suivant :

Le Territoire du Syndicat des Mobilités de Touraine se situe à la croisée de plusieurs itinéraires cyclables aménagés (La Loire à vélo, Saint-Jacques à vélo, ou encore Cœur de France à vélo). Ces itinéraires font l'objet d'une promotion de la part de la Région Centre Val de Loire via le déploiement des marques « Accueil Vélo » et « Loire à vélo ». Ces labels nationaux permettent d'identifier les prestataires (hébergeurs, sites de visites ou de loisirs, loueurs/réparateurs de vélo, offices de tourisme et à moyen terme, restaurateurs) proposant des services adaptés à la pratique du tourisme à vélo, et situés à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé. Une fois labellisé, le prestataire fait l'objet d'un référencement sur le site internet et dans les documents du Comité Régional du Tourisme et sur les sites internet des itinéraires.

L'Accueil Vélo et Rando, équipement dédié aux mobilités douces a été créé en juillet 2017 par Tours Métropole Val de Loire. Le 1^{er} décembre 2017, Tours Métropole Val de Loire adhère, pour l'Accueil Vélo et Rando, au réseau « Accueil Vélo » et « Loire à Vélo ». Cette convention ayant pris fin le 31 décembre 2020, il convient de la renouveler afin d'assurer la promotion de l'Accueil Vélo et Rando sur les supports touristiques régionaux.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'adhérer au réseau « Accueil Vélo » et « Loire à vélo » ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine à solliciter la labellisation de l'Accueil Vélo et Rando au titre des marques « Accueil Vélo » et « Loire à vélo » ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine à signer la convention d'utilisation du réseau « Accueil Vélo » et « Loire à vélo » ;
- de s'engager à s'acquitter d'une contribution financière de 200 € pour le label « Accueil Vélo » et de 100 € pour le label « Loire à vélo », contributions valables pour 3 ans, renouvelables, après une visite de contrôle.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 23 septembre 2020 portant installation du Comité Syndical du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Considérant :

- que l'Accueil Vélo et Rando sis 31 Boulevard Heurteloup à Tours est situé à moins de 5 kilomètres des itinéraires « Loire à Vélo », « Saint-Jacques à vélo » et « Cœur de France à vélo »,
- qu'il répond aux services obligatoires du référentiel de qualité « Accueil Vélo » et « Loire à vélo »,

- **APPROUVE** la demande d'adhésion au réseau « Accueil Vélo » et « Loire à vélo »

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

Le comité adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme et certification
du caractère exécutoire,**

Le Président,

Wilfried SCHWARTZ

